

AFFAIRE N° 22/14. - Cession à titre onéreux de denrées alimentaires à la Garderie d'enfants des Camélias.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La garderie d'enfants des Camélias a récemment ouvert ses portes. Au cours d'un Conseil Municipal récent vous avez décidé de lui attribuer une subvention annuelle de TROIS MILLIONS (3 000 000).

Afin de favoriser son approvisionnement, la Commune de Saint-Denis fournira à cet établissement, à titre onéreux, les denrées nécessaires à son fonctionnement. Une facture sera ensuite adressée par la Mairie à la garderie pour récupérer le montant de la dépense. Celle-ci sera prise en compte au budget des Cantines chapitre 459 - article 875.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

Il s'agit là de faire bénéficier la garderie despri x que nous obtenons pour nos cantines. Autrement, la garderie serait contrainte d'acheter en petites quantités et au marché, à des prix assez élevés.

Dans ce même ordre d'idées, je voulais vous dire que, compte tenu de ce que nous avons maintenant deux garderies qui fonctionnent (bientôt trois avec celle de la Petite Ile qui est en construction), j'ai pensé qu'un "office municipal des garderies" pouvait être constitué, de manière à permettre une gestion uniforme des trois crèches. Une employée de Mairie, Mademoiselle Vitry, du bureau de Monsieur Payet, serait affectée à ce service.

M. DE BALBINE. - Pour toute la gestion, cantine, etc ...

LE MAIRE. - Oui.

M. DE BALBINE. - Vous nous enlevez donc la gestion.

LE MAIRE. - Votre Conseil fera toujours la gestion, mais vous aurez un comptable. Ce dernier n'a pas autorité pour vous dire ce qu'il faut faire ou non. Il ne fera uniquement que la comptabilité, de manière à avoir quelque chose d'uniforme et d'homogène. Autrement, les pertes subies devront être supportées par la Commune. Nous allons commencer par la Garderie des Camélias.

Si vous tenez à assurer votre comptabilité vousmêmes, vous pouvez le faire, mais il ne faudra rien demander à la Mairie si quelque chose ne va pas.

